

2173/15.07

→ JF pour classé

20
17/6/85
18/6/1985

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation des Jeunes de GATI
Commune MUHAZI-KIBUNGO

Directives du Centre.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les directives élaborées suite à la visite que j'ai effectuée dans votre centre, en compagnie des agents de mon Département, le mercredi 21 mars 1985.

Ces directives concernent les domaines ci-après :

Constructions

- Le bâtiment du Centre sera transformé conformément au plan établi par les services du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie.
- La première tranche des travaux de transformation concerne la partie prévue pour :
 - 2 Salles de Classe
 - 2 Salles d'exposition
 - La Direction et le Secrétariat (mais leur plan doit être inversé).
 - 1 logement (vers l'extérieur).
- La deuxième tranche des travaux concerne la partie prévue pour :
 - 2 ateliers
 - 2 bureaux pour les instructeurs
 - 1 magasin
 - 1 garage.
- Pour les 2 logements prévues à l'intérieur du bâtiment, leur transformation sera examinée ultérieurement.
- La partie qui se trouve devant la salle des machines doit être détruite
- Pour ces travaux, il faudra :
 - Renouveler partiellement la toiture du bâtiment
 - Retaper les murs
 - Remplacer les portes et les fenêtres
 - La façade du bâtiment ne doit pas être transformée, il faudra plutôt chercher d'autres tuiles pour protéger son mur.
 - Les grillages du bâtiment sont à garder.

.../...

- Les travaux seront effectués de préférence par les jeunes sortis du Centre de GACULIRO. Ils seront aidés par les jeunes du Centre de GATI sous la supervision d'un instructeur maçon de GACULIRO. Vous prendrez contact avec le Directeur Général de la Jeunesse pour l'exécution.
- Le Centre aura comme activités principales, durant cette période de transformation du bâtiment, la maçonnerie et l'agriculture.
- Un Instructeur Cordonnier sera recruté pour remplacer celui qui a démissionné.
- Le Centre doit aménager des terrains pour la pratique des Sports.

Agriculture

- Le Centre doit élaborer un plan d'exploitation de son domaine.
- Pour une meilleure exploitation de ce domaine, il faudra introduire le système des travaux de groupes sociométriques des jeunes (de 3 à 5 individus) et leur accorder une partie de la récolte.

Vous êtes prié de vous y conformer pour la bonne marche de votre Centre.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major GEN.



1/176/10

Directives du Centre.

Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MURAMBI
B.P. 12 GAKENKE
BYUMBA.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les directives élaborées suite à la visite que j'ai effectuée dans votre centre, en compagnie des Agents de mon Département, le mercredi 21 mars 1985. Ces directives concernent les domaines ci-après :

Administration

- L'administration du Centre doit être tenue dans le local prévu et non dans le logement du Directeur.
- Pour arriver à une gestion saine et facile à contrôler, il est demandé au Directeur du Centre de tenir régulièrement les fiches de stock et les autres livres de comptabilité et d'avoir un système de classement de tous ces documents.

Formation

- Les Instructeurs et les Jeunes doivent avoir de l'ordre dans les salles de classe, les ateliers et les magasins.
 - Les Instructeurs doivent s'efforcer de se procurer des livres dans lesquels ils peuvent tirer des matières adaptées à la formation qu'il faut dispenser aux jeunes (vous viendrez retirer certains manuels).
 - Le Directeur doit contrôler régulièrement la tenue des journaux de classe qui leur seront fournis incessamment par le Ministère.
 - Pour les cours d'éducation physique, l'Instructeur qui en est responsable doit demander au Ministère des manuels ou des brochures contenant des règlements pour différentes disciplines sportives.
- Le Centre doit aménager le plus vite possible des terrains de Sports.

Constructions:

- La Centre doit achever les travaux de constructions qui restent à effectuer surtout sur le bâtiment d'élevage dont la finition était prévue avant la fin du mois de Mai 1985.

Menuiserie :

- Les Instructeurs et les jeunes doivent prioritairement fabriquer, dans les travaux pratiques, le matériel d'équipement du Centre (étagères, escabeaux, tables, tabourets etc ...).

Elevage :

- Le Centre doit commencer, au plus tôt l'élevage des chèvres, des moutons de race et des lapins dont l'introduction devait avoir eu lieu au mois de mai 1985. L'élevage des vaches commencera après avoir apprêté le fourrage suffisant.

Agriculture :

- La Direction du Centre, en collaboration avec le Fonctionnaire Dirigeant du Chantier de l'Est, doit faire un plan d'exploitation de son domaine.
- Le Centre étant un lieu de démonstration, l'instructeur d'Agriculture doit apprendre aux jeunes les méthodes culturales modernes et veiller au bon entretien des champs cultivés.
- Le Centre doit clôturer son domaine avec des euphorbia-turcalli (Imiyenzi).

Vous êtes prié de vous y conformer pour la bonne marche de votre Centre.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Maj. BEM.

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF' around the perimeter and 'NDINDILYIMANA Augustin' in the center. The signature is written in a cursive, flowing style.

13 JUIN 1985

2176 /15.06.02

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation des Jeunes de KIRWA
Commune KIGARAMA
K I B U N G O

Directives du Centre.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les directives élaborées suite à la visite que j'ai effectuée dans votre Centre, en compagnie des Agents de mon Département, le mercredi 21 Mars 1985.

Ces directives concernent les domaines ci-après :

Administration

- La Direction du Centre doit tenir régulièrement les fiches de stock et les autres livres de comptabilité et avoir un bon système de classement de ces documents.

Formation

- Le Directeur du Centre doit contrôler régulièrement la façon dont les journaux de classe sont tenus par les Instructeurs.
Le Centre doit avoir une petite étagère avec des livres pour la documentation des Instructeurs.
- Le système d'internat doit être supprimé à partir du mois de juillet 1985. Le Centre devra recruter prochainement les jeunes des secteurs environnants.

Constructions

- Le Centre doit veiller au bon entretien des bâtiments existants.
- Dès que le système d'externat sera introduit, le local qui servait de dortoir sera transformé en salle de classe.
- Il doit élaborer un plan d'extension de son étable.
- Il doit bien entretenir et utiliser les terrains de sports existants.

Elevage

- Le Centre doit augmenter le nombre de vaches et de chèvres. Pour cela il doit faire, dans les meilleurs délais, un plan d'exploitation montrant la partie réservée à la culture des herbes fourragères et celle des autres cultures possibles.

Agriculture

- Le Centre doit avoir comme vocation la production, il doit donc exploiter son domaine au maximum.
- Le Centre doit bien entretenir les plantations existantes qui sont : la bananeraie et les caféiers.
Au cas où leur rendement n'est pas meilleur, il faudra penser à les remplacer par d'autres cultures telles que l'arachide, le haricot, le maïs etc.....
- Pour intéresser les jeunes aux activités agricoles, il faudra leur distribuer des parcelles à exploiter par de petits groupes sociométriques (de 3 à 5 individus) et leur accorder une partie de la récolte.

Vous êtes prié de vous y conformer pour la bonne marche de votre Centre.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Cooperatif
NDINDILYIMANA Augustin

Major



FICHE DE TRANSMISSION

A : Ministre

Retour Div. Form.

Pour suite à donner

Pour approbation

Pour signature

** 7/6/85

Pourrions-nous en parler ?

Venir me voir

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

A classer

Commentaires

complément aux directives adressées au centre de Kinshasa et Mwanza. Il s'agit de deux lettres.

Charge au mois est-ce possible ?
mai
30/5/85

Date : 29/5/85

De : Div. Form.

[Signature]

FICHE DE TRANSMISSION

A : Ministre

Pour suite à donner ~~XX~~

Pour approbation

Pour signature

Pourrions-nous en parler ?

Venir me voir

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

A classer

Commentaires rapport de la visite effectuée dans les centres
Kurambi - Kiwira - Gati

Date : 1/4/85

De : Div. Form

Div. Form

pour exécution

9/4/85

Faire une note
à chaque centre

Rapport de Mission

Le mercredi 21 mars 1985, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Major BEM NDINDILYIMANA Augustin, accompagné des Messieurs: KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement, HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation des Jeunes et MUGEMANGANGO André, Fonctionnaire Dirigeant du Chantier des Jeunes de l'Est, s'est rendu dans les Centres de Formation des Jeunes de MURAMBI, KIRWA et GATI pour une petite inspection.

1. Centre de Formation de la Jeunesse de MURAMBI

- . Administration : Le Ministre a demandé au Directeur du Centre de tenir l'administration dans le local prévu et non dans son logement.

Pour arriver à une gestion saine et facile à contrôler, il lui a été demandé de tenir régulièrement les fiches de stock et les autres livres de comptabilité.

- . Réalisations :

Agriculture : sur le plan agricole, on a constaté que le Centre a fait des efforts pour cultiver son domaine, mais qu'il n'y a aucun plan d'exploitation.

Ce plan ainsi que celui d'implantation du centre doivent être élaborés par le Directeur et le Fonctionnaire Dirigeant du Chantier des Jeunes de l'Est.

Le Ministre a demandé au Directeur du Centre de clôturer le domaine du Centre avec des Euphorbia-turcalli (IMIYENZI).

- . Construction : Malgré les directives données en octobre 1984, il n'y a rien qui a été fait d'assez palpable.

Il a été rappelé qu'à partir du mois d'avril 1985, l'élevage des chèvres, des moutons et des lapins doit commencer.

Pour cela le centre doit apprêter le bâtiment d'élevage en effectuant les travaux suivants :

- pavement des locaux prévus pour l'élevage des chèvres et des moutons
- crépissage du local où sera élevé provisoirement les lapins
- construction des clapiers
- installation des portes et fenêtres ainsi que des grillages dans ce bâtiment
- crépissage des murs extérieurs de tous les bâtiments du centre
- mettre les planches de rive sur les toitures de ces bâtiments.

.../...

- Menuiserie, pour les travaux pratiques de menuiserie, les instructeurs et les jeunes doivent prioritairement fabriquer le matériel d'équipement du centre.

Il s'agit de : Etagères, escabaux, tabourets et tables.

- Elevage : Il a été décidé que pour commencer le centre pratiquera l'élevage des chèvres, des moutons de race et des lapins. L'élevage des vaches viendra après avoir apprêté le fourrage suffisant.

Formation

Sur le plan de la formation, il faudrait qu'il y ait plus d'organisation. Pour exiger aux instructeurs à mieux préparer leurs leçons, il leur sera distribué des journaux de classe. Ces journaux seront achetés par le Ministère et distribués dans les centres.

Le Directeur devra contrôler régulièrement la tenue de journaux de classe.

Le Ministre a demandé au Directeur et à tous les Instructeurs du centre ce qui suit :

- avoir de l'ordre dans les salles de classe, les ateliers et les magasins.
- faire des efforts pour se procurer des livres dans lesquels ils pourront tirer des matières adaptées à la formation qu'il faut dispenser aux jeunes, ces derniers ne doivent sentir qu'ils sont venus au centre pour perdre du temps.
- tenir des réunions du personnel du centre une fois par semaine et transmettre au Ministre la synthèse de tout ce qui a été examiné chaque mois.
- pour les cours d'éducation physique, l'Instructeur qui en est responsable doit demander au Ministère des manuels ou des brochures contenant des règlements pour chaque discipline. Les terrains de sports doivent être aménagés le plus vite possible.
- Le centre de formation étant un lieu de démonstration, l'Instructeur d'agriculture doit apprendre aux jeunes les méthodes culturelles modernes et veiller au bon entretien des champs cultivés.

Besoins urgents pour la formation

- 6 boîtes à cannettes pour les machines à coudre
- 5 couvercles pour ces mêmes machines
- Des vivres (lait, sucre, huile, farine, haricot, sel, riz etc...)
- Pour les cours de cuisine, les jeunes ne devraient plus amener les vivres de chez eux
- Papier de coupe pour les cours de couture
- Varloppes pour les cours de menuiserie.

Divers:

Concernant les problèmes de logements et des déplacements posés par les Instructeurs, le Ministre leur a répondu qu'ils doivent apprendre à se débrouiller et savoir vivre avec le peu de moyens dont on dispose. Cela doit d'ailleurs servir d'exemple aux jeunes qu'ils forment. En général *ceci* n'offre plus des logements gratuits.

Pour les Instructeurs, anciens du S.C.J qui ne sont pas satisfaits de leurs salaires, le Ministre leur a promis que les services concernés vont revoir leur cas et chercher comment régulariser cette situation, mais selon les possibilités.

2. C.F.J. de KIRWA

Ce centre dispose d'une grande propriété de 44 ha.

Le Ministre a constaté qu'il y a eu un relâchement surtout dans l'entretien du champ de bananeraies et de caféiers.

Les bâtiments du centre sont aussi très mal entretenus.

Le Directeur-Adjoint a expliqué cette situation comme suit :

- le sol où ont été plantés ces bananeraies et caféiers a été mal choisi, il n'est pas adapté à ces cultures
 - depuis 1979, le centre qui avait comme activité principale l'agriculture a commencé les activités artisanales.
- Le temps qui était donc consacré à cette première activité fut réduit.
- Le nombre de jeunes a également diminué, passant de 80 à 50 jeunes.

Le Ministre lui a demandé d'entretenir les plantations existantes. S'il n'y a pas d'amélioration dans le rendement, il faudrait penser à les remplacer par d'autres cultures telles que l'arachide, le haricot, le maïs et autres....

Le Centre doit avoir comme vocation la production c'est-à-dire qu'il doit exploiter au maximum son domaine.

Comme le système d'internat doit être supprimé à partir du mois de juillet 1985, le centre devra recruter les jeunes des secteurs environnants et leur donner des parcelles à exploiter d'une façon groupée. Mais il faudra fournir plus d'efforts pour intéresser ces jeunes à ces activités agricoles notamment en leur accordant une partie de la récolte.

Elevage : Le Centre pratique l'élevage de 4 vaches et 45 chèvres. Etant donné que l'élevage semble mieux marcher dans ce centre, il faudrait augmenter le nombre de vaches et de chèvres.

Pour cela, le Ministre a demandé au Directeur-Adjoint de faire dans les meilleurs délais un plan d'exploitation du centre montrant la partie à réserver à l'élevage et celle des autres cultures possibles

Infrastructures :

- Le Centre doit bien entretenir les bâtiments existants
- Dès que le système d'externat sera introduit, le local qui servait de dortoir sera transformé en salle de classe
- Le centre doit élaborer un plan d'extension de l'étable
- Il doit entretenir les terrains de sports.

Administration

Le Ministre a demandé au Directeur-Adjoint du centre de tenir régulièrement les fiches de stock et des livres de comptabilité d'avoir un système de classement de tous les documents administratifs et comptables. Pour les Instructeurs qui n'ont pas de cartes de service, la Direction doit envoyer au Ministère leur liste afin de remplir leurs attestations de service.

Formation

Comme dans d'autres centres, les Instructeurs devront avoir des journaux de classe. Le Directeur du centre devra contrôler la façon dont ils sont remplis.

Le Centre doit avoir une petite étagère avec des livres pour la documentation des Instructeurs.

Besoin en matériel didactique

- Boîtes à cannettes pour les machines à coudre
- Serre-joints qui doivent être revisés pour les rendre utilisables
- Varloppes et rabots insuffisants.

Le Ministère devra acheter des drapeaux à envoyer dans tous les centres de formation des Jeunes.

C.F.J. de GATI

Le centre doit élaborer un plan d'exploitation du domaine du centre. Concernant le plan de transformation du bâtiment du centre, le Ministre a été d'accord pour :

- les 2 salles de classe
- les 2 salles d'exposition
- pour la direction et le secrétariat, il faudra inverser sur le plan
- le garage
- le logement vers l'extérieur
- les 2 ateliers
- les 2 bureaux des Instructeurs
- le magasin. .../...

Pour les 2 logements prévus à l'intérieur du bâtiment leur transformation sera examinée ultérieurement.

- la partie se trouvant devant la salle des machines est à détruire.

La toiture du bâtiment sera renouvelée complètement mais il faudra un bon technicien pour en faire l'étude.

On devra commencer avec la partie composée de : 2 salles de classe, 2 salles d'exposition, direction, secrétariat, logement vers l'extérieur. Les travaux proprement dits commenceront avec début avril 1985.

Pour cela il faudra :

- mobiliser le camion pour le transport du sable
- enlever la vieille toiture et remplacer la charpente
- retaper les murs du bâtiment
- remplacer les portes et fenêtres
- la façade du bâtiment ne doit pas être transformée, il faudra plutôt chercher d'autres tuiles pour protéger le mur.
- les grillages sont à garder.

Tous ces travaux seront effectués de préférence par les jeunes sortis du C.F.J. de GACULIRO aidés par les jeunes du C.F.J. de GATI. On devra détacher un Instructeur de GACULIRO pour superviser ces travaux.

En plus des contacts avec ces jeunes doivent être menés à temps par le Chef de Division Encadrement et le Chef de Division Formation pour se convenir sur la somme qu'il faudra leur payer et les autres conditions de travail.

Le Centre aura comme activités principales : La maçonnerie et l'agriculture dans le domaine de l'agriculture, pour intéresser les jeunes à cette activité, il faudra étudier comment le centre pourrait leur donner une partie de la récolte et introduire le système des travaux de groupes sociométriques (allant de 3 à 5 individus).

Dans ce centre, le travail du cuir est très appréciable surtout la fabrication des chaussures.

Il se pose quelques problèmes dans la fabrication des ballons causés par :

- la mauvaise qualité de la peau
- le manque de machine appropriée pour couper la peau d'une façon uniforme
- le manque de chambres à air, mais celles-ci leur parviendront incessamment.

Le Ministre a signalé qu'il y a un projet d'envoyer les jeunes rwandais à SHANGAI en République Populaire de Chine pour apprendre à fabriquer les ballons de sports.

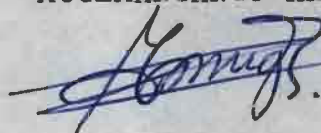
Ces jeunes devront donc être bien sélectionnés.

Il a été demandé au Directeur du centre d'aménager des terrains de sports.

Le Ministère recrutera un Instructeur cordonnier sera recruté pour remplacer celui qui a démissionné.

Le Ministre a accordé à l'Instructeur KAKOZA Moïse un prêt pour achat d'un vélo. Ce dossier sera poursuivi par le Gestionnaire des Crédits au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Fait à KIGALI le 23/03/1985
MUGEMANGANGO André.-



Rapport annuel du Centre de Formation de la Jeunesse
KIRWA - Exercice 1984.

=====

Le Centre de KIRWA, placé sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, a démarré en 1981 et forme des jeunes de 12 à 18 ans pendant 2 ans. En 1984, 49 jeunes étaient en formation.

Personnel du Centre:

- Le Directeur
- Le Directeur Adjoint
- 5 Instructeurs
- 2 veilleurs de nuit.

Activités

- a) Agriculture: La culture des haricots a donné 684 kgs. En guise de cultures pérennes, le Centre est en possession d'une bananeraie de 4,5 ha devenue improductive, de 800 caféiers qui ont donné 251 kgs de 3756 encalyptus, de 300 cyprès. Le Centre a également effectué des travaux de conservation du sol.
- b) Elevage: du petit et du gros bétail (41 chèvres dont 19 vendues et 4 vaches). L'entretien de ces animaux a dû occuper 630 h.
- c) Menuiserie: Le Centre a fait 810 h de menuiserie. Des meubles ont été fabriqués: chaises, modernes, tabourets, tables, armoires pour bureaux, portes, fenêtres et garde-manger.
- d) Maçonnerie: On a fait 810 h de maçonnerie et l'on a fabriqué des briques adobes et réparé certains bâtiments.
- e) Couture : ce domaine a pris 810 h et l'on a pu fabriquer des robes, des culottes, des pantalons et des chemises de différents modèles.

N.B. Suite au manque de matériel certaines activités (?) n'ont pas avancé comme il l'aurait fallu.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
CFJ KIRWA
B.P. 6 KIBUNGO

Kirwa, le 25 Janvier 84
N° 004/02.4.50

6/2/85
DEF (DF) pour exploitation de ce rapport.
D67
07/02/85
1230/85
04
11/2/85

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif à
K I G A L I

Objet: Transmission Rapport Annuel

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre N° 4658/15.06.02 du 26 Déc 84, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le Rapport Annuel portant sur les activités générales du CFJ KIRWA durant l'exercice 84.

Je vous en souhaite bonne réception.

Directeur du CFJ KIRWA
MUTAREKA Justin

